

Amicale des Retraités du Crédit Lyonnais de Toulouse

Association loi 1901 enregistrée au J.O. du 04-02-1978 sous le n° 9894

1, Esplanade de Compans Caffarelli – BP 622 - 31002 Toulouse Cedex

Email: amicalelclb@yahoo.com

Site internet de l'Amicale des retraités LCL de Toulouse : <http://www.far-lcl.asso.fr/spip.php?rubrique139>

BULLETIN DE PARTICIPATION

Assemblée Générale du jeudi 27 mars 2025

Prénom : Nom :

Tél fixe : Tél portable :

Adresse courriel :

Prénom, Nom, téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

S'inscrit (1) :

Seul (e) ☐ OUI ☐ NON

Avec son conjoint ☐ OUI ☐ NON

Autre

AU :

Restaurant « L'ENCLOS »

20 route Départementale 813

31450 DONNEVILLE

A partir de 9 h 30

- réunion 10 heures précises

(1) Cocher la case retenue pour justifier votre accord ou votre refus

La participation par adhérent est **de 28 €**, l'amicale prend à sa charge 5 € et les pourboires.

Pour les règlements par chèque, l'établir à l'ordre de l'Amicale des Retraités du LCL de Toulouse, puis l'adresser, accompagné du Bulletin de participation et du choix du menu avant le 18 mars 2025 à :

M. Gérard BOISSIERE

34 rue Emile Dewoitine

31130 BALMA

Pour les règlements par virement, **IBAN : FR07 3000 2040 0000 0058 1464 G38**

Ne pas oublier d'adresser le bulletin de participation ainsi que le menu choisi à Gérard BOISSIERE par mail :

boissieregerard@orange.fr avant le 18 mars 2025 dernier délai.

Fait àle/...../.....

Signature

Les informations personnelles portées sur ce bulletin sont nécessaires pour votre participation. Elles font l'objet d'un traitement informatique (voir page suivante les modalités d'exploitation des données personnelles collectées)

À conserver par l'adhérent

L'amicale collecte uniquement par bulletin de participation le minimum de données utiles :

- l'identité utile pour évaluer l'effectif inscrit à la manifestation, la sortie ou le voyage,
- l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel (email) pour nous permettre d'informer nos adhérents ou transmettre des documents relatifs à cette participation
- l'identité et les coordonnées téléphoniques de la personne à prévenir en cas d'urgence

La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication:

- publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents
- publication d'information par courrier sur support papier aux adhérents sans internet

Ces données sont destinées :

- au trésorier adjoint pour les questions financières (Serge GARREAU)
- à l'amicale qui conserve ces documents dont la Présidente actuelle est Alice AYGAT

Les bulletins de participation et les fichiers de traitement ne seront ni vendus, ni loués, ni transmis à d'autres organismes. Seule la liste des participants (Prénom, Nom) de la sortie est transmise à l'autocariste dans le cadre de la Loi du 3 juillet 2009 ainsi qu'au responsable du lieu d'hébergement afin de lui permettre d'anticiper les préparatifs de distribution des chambres et des clés avant l'arrivée des personnes.

Au décès ou au départ d'un adhérent, les bulletins de participation seront conservés que jusqu'à la fin de l'exercice en cours. Ils seront détruits au moment du renouvellement des cotisations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement des données les concernant et disposez du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant le Trésorier Adjoint Serge GARREAU : garreau.serge@yahoo.fr.

Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.